



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 2 juin 2025

Délibération n° 2025_058
ELECTION DES ADJOINTS ET DES ADJOINTS DE QUARTIER

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Thierry TRIJOULET, Premier Adjoint, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOULET, Maire, par suite d'une convocation en date du 27 mai 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 41

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie ACHIARY, Arnaud ARFEUILLE, Aude BLET-CHARAUDEAU, Mauricette BOISSEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Ghislaine BOUVIER, Jean-Pierre BRASSEUR, David CHARBIT, Alain CHARRIER, Gérard CHAUSSET, Marie-Ange CHAUSSOY, Jean-Michel CHERONNET, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Kubilay ERTEKIN, Marie-Christine EWANS, Loïc FARNIER, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Anne-Eugénie GASPARD, Olivier GAUNA, Joël GIRARD, Antoine JACINTO, Véronique KUHN, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Emilie MARCHES, Joël MAUVIGNEY, Claude MELLIER, Marie-Eve MICHELET, Thierry MILLET, Patricia NEDEL, Michelle PAGES, Christine PEYRE, Marie RECALDE, Bastien RIVIERES, Cécile SAINT-MARC, Eric SARRAUTE, Pierre SAUVEY, Gérard SERVIES, Fatou THIAM, Jean-Charles ASTIER, Thierry TRIJOULET.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 8

Mesdames, Messieurs : Léna BEAULIEU à Joël GIRARD, Serge BELLERON à Ghislaine BOUVIER, Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Eric SARRAUTE, Jean-Louis COURONNEAU à Aude BLET-CHARAUDEAU, Samira EL KHADIR à Emilie MARCHES, Maria GARIBAL à Patrice LASSALLE-BAREILLES, Daniel MARGNES à Pierre SAUVEY, Fatou DIOP à Mauricette BOISSEAU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Kubilay ERTEKIN

Monsieur le Maire rappelle que suite à la démission de Monsieur Alain ANZIANI de ses fonctions de maire et de conseiller municipal, acceptée par le Préfet en date du 26 mai 2025, le Conseil Municipal doit procéder à l'élection des adjoints au Maire et des adjoints de quartier, selon la procédure prévue par l'article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il rappelle que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue et sans panachage ni vote préférentiel, avec une liste composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Monsieur le Maire lance un appel à candidature.

Sont candidats :

Liste proposée par Monsieur Thierry TRIJOLET :

- 1 – Monsieur David CHARBIT
- 2 – Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE
- 3 – Monsieur Joël MAUVIGNEY
- 4 – Madame Vanessa FERGEAU-RENAUX
- 5 – Monsieur Bastien RIVIERES
- 6 – Madame Véronique KUHN
- 7 – Monsieur Gérard CHAUSSET
- 8 – Madame Mauricette BOISSEAU
- 9 – Monsieur Joël GIRARD
- 10 – Madame Patricia NEDEL
- 11 – Monsieur Pierre BRASSEUR
- 12 – Madame Ghyslaine BOUVIER
- 13 – Monsieur Jean-Charles ASTIER
- 14 – Madame Emilie MARCHES
- 15 – Monsieur Alain CHARRIER (adjoint de quartier)
- 16 – Madame Cécile SAINT-MARC (adjointe de quartier)
- 17 – Monsieur Gérard SERVIES (adjoint de quartier)
- 18 - Madame Anne-Eugénie GASPARD (adjointe de quartier)

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à procéder à l'élection des adjoints au Maire et des adjoints de quartier, à bulletin secret.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-7 à L. 2122-17,

Vu la démission de Monsieur Alain ANZIANI de ses fonctions de maire et de conseiller municipal, acceptée par le Préfet en date du 26 mai 2025,

Vu la délibération du 2 juin 2025 déterminant le nombre d'adjoints au maire et d'adjoints de quartier,

Considérant que Mme Patricia NEDEL et Mme Christine PEYRE sont désignées assesseurs,

Considérant que Monsieur le Maire a invité le Conseil Municipal à procéder au scrutin de liste à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de la liste des adjoints.

Considérant que chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin dans l'urne,

DECIDE :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de votants : 41
- Nombre de non votants : 8
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 41
- Bulletins blancs : 0
- Suffrages exprimés : 41
- Majorité absolue des suffrages exprimés : 25

La liste proposée par M. Thierry TRIJOULET a obtenu : 41 voix.

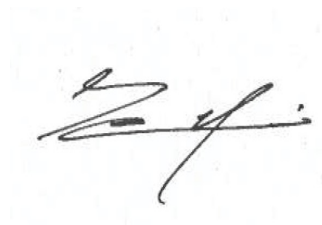
La liste proposée par M. Thierry TRIJOULET ayant obtenu la majorité, sont proclamés adjoints et les candidats suivants sont immédiatement installés :

- 1 – Monsieur David CHARBIT
- 2 – Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE
- 3 – Monsieur Joël MAUVIGNEY
- 4 – Madame Vanessa FERGEAU-RENAUX
- 5 – Monsieur Bastien RIVIERES
- 6 – Madame Véronique KUHN
- 7 – Monsieur Gérard CHAUSSET
- 8 – Madame Mauricette BOISSEAU
- 9 – Monsieur Joël GIRARD
- 10 – Madame Patricia NEDEL
- 11 – Monsieur Pierre BRASSEUR
- 12 – Madame Ghyslaine BOUVIER
- 13 – Monsieur Jean-Charles ASTIER
- 14 – Madame Emilie MARCHES
- 15 – Monsieur Alain CHARRIER (adjoint de quartier)
- 16 – Madame Cécile SAINT-MARC (adjointe de quartier)
- 17 – Monsieur Gérard SERVIES (adjoint de quartier)
- 18 – Madame Anne-Eugénie GASPARD (adjointe de quartier)

Les adjoints prennent place au tableau dans l'ordre de nomination et présentation sur la liste ci-dessus.

PREND ACTE

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 2 juin 2025



Kubilay ERTEKIN
Secrétaire de séance



Thierry TRIJOULET
Maire de Mérignac

Le Premier Adjoint certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.